



Prestation compensatoire avec saisie sur salaire

Par **Guytoun3**, le **11/03/2012 à 18:38**

Suite a une dette contractée, il y a 15 ans avec mon commerce et uite à un jugement, j'ai une saisie sur ma retraite.

D'autre part, après divorce avec mon épouse, je dois lui payer une prestation compensatoire de 228,67€ mois.

Cette somme de 228€67 n'est pas intégrée dans la somme de ma saisie sur retraite. Je la paie à mon épouse chaque mois par virement.

Je voudrais savoir si, par un nouveau jugement cette somme pourrait être intégrée dans la saisie.

Car les deux sommes, saisie + prestation ne me ferait pas déboursé plus, étant donné que ma retraite est très faible. Je ne paie pas d'impôts sur les revenus.

D'après ce que j'ai entendu dire la prestation à mon épouse lui serait versée intégralement.

Merci.